



TABLE JEUNESSE

Structure de fonctionnement

Adoptée le 28 mai 2009

Amendée le 22 avril 2010

Amendée le 24 mai 2012

1. But

Regrouper les organismes jeunesse 5 à 17 ans dans le souci de promouvoir et défendre les besoins des enfants, des jeunes et des familles du territoire des municipalités de Boucherville, de Calixa-Lavallée, de Contrecoeur, de Varennes, de Verchères, de Saint-Amable et de Sainte-Julie.

2. Objectifs

- 2.1 Soutenir et développer des projets préventifs et communautaires « par et pour » les enfants, les jeunes et les familles ;
- 2.2 S'informer ;
- 2.3 S'entraider ;
- 2.4 Se former ;
- 2.5 Se « réseauter » ;
- 2.6 Initier des projets communs.

3. Participants

Organisme intervenant directement auprès des enfants, des jeunes et des familles provenant du secteur communautaire, municipal, scolaire, d'employabilité, de la sécurité publique et de la santé et des services sociaux. Qui adhèrent aux objectifs de la table.

4. Règles de participation

- 4.1 Reconnaissance des organismes (respect de la mission et l'expertise de chacun) ;
- 4.2 Les organismes sont représentés par une personne mandatée officiellement.

5. Fonctionnement de la table

5.1 Fréquence

La table se réunit 6 fois par an ou plus;
Il n'y a pas de quorum établi.

5.2 Processus pour la prise de décision

- Par processus consensuel ;
- Dans le respect de l'autonomie des organismes ;
- Un vote par organisme : en cas de vote, c'est la majorité qui l'emporte.

5.3 Rencontre annuelle

La table se fixe une rencontre annuelle afin de :

1. Évaluer l'année ;
2. Effectuer le bilan des activités ;
3. Mettre en place le plan d'action.

6. Coordination

6.1 Coordination

La coordination est assurée par un comité formé idéalement d'un membre de chaque secteur (école, communautaire, ville, santé services sociaux), avec une représentation des groupes d'âge 5-12 ans et 12-17 ans et + ainsi qu'une représentation d'un organisme sous-régional ou régional. De plus, l'organisme fiduciaire siège d'office et l'organisatrice communautaire du CSSS Pierre-Boucher fait partie du comité pour en assurer le soutien.

6.2 Mandat

1. Élaborer avec la table, le plan d'action annuel ;
2. Favoriser sa mise en œuvre ;
3. Rédiger le bilan des activités ;
4. Convoquer et animer les réunions ;
5. Effectuer le suivi auprès des participants ;
6. Accueillir et intégrer les nouveaux membres ;
7. Soutenir, avec la table, la réalisation des projets « À Toute Jeunesse »
8. Faire les rapports.

7. Comité et représentation

La Table peut créer des comités permanents ou ponctuels en rapport avec les objectifs de la table. La Table peut déléguer des membres pour la représenter.